

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 26 MAI 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

GANGLOFF, ZINCK, (excusés), PREVOT, qui étaient représentés
respectivement par MM. MORITZ, DUBOIS, FEIG.

MM. AMRHEIN, ATZENHOFFER, KELLER, STEINER, MESSMER,

E. HELMER, GOETZ, HERRLE, Mme HITTLER, (excusés)

WINLING, KLIPFEL, FROEHLICH (non excusés).

DEL. N° 60/2003

**OBJET : MAISON DES SERVICES
LANCEMENT DU PROJET**

- VU l'avis du bureau en date du 19 mai 2003,

- VU la délibération du conseil communautaire en date du 13 novembre 2000 « création d'un centre
(ou d'une maison) des services »,

Considérant qu'à la suite de diverses réunions de travail, de l'apparition de nouveaux besoins, et de
l'intégration des bureaux du syndicat des eaux du canton de Woerth, le projet initial doit être revu
(agrandissement des surfaces),

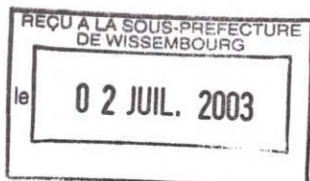
Où l'exposé du Président,

***Sur proposition du bureau, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à
l'unanimité, décide :***

***- de donner délégation au bureau pour valider le programme financier suite à
l'intégration des bureaux du syndicat des eaux et des modifications du programme
initial.***

Il est à noter que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable délèguera la maîtrise
d'ouvrage, pour les travaux le concernant, à la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le
Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 18 juin 2003

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL